FLASH INFO



L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAIS-BUËCH

#17 - Septembre 2018

CC SisteronaisBuech

@CCSisteronBuech

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

La période estivale a été propice aux échanges. Conseil communautaire, conférence des maires et visite des communes... Ces rencontres m'ont permis de cerner combien les maires de la CCSB, se sentent investis de mener à bien des projets structurants, sources d'attractivité et de dynamisme pour maintenir les familles sur place et favoriser l'installation de nouveaux habitants. Faire vivre la ruralité, ce n'est pas que de préserver des paysages, c'est assumer clairement que nous sommes en compétition face à d'autres territoires, en développant de nouveaux équipements et en allant chercher de nouvelles entreprises. Je citerai la commune du Poët qui bénéficie de 2 entreprises au rayonnement international (Canteperdrix et Welco), qui assurent retombées économiques, emplois et services. Un exemple à suivre.



Le Président, Daniel Spagnou

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET A MISON : LES ÉLUS VOTENT LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Ce jeudi 27 juin, les élus communautaires étaient réunis à Serres sous la présidence de Daniel SPAGNOU pour le dernier conseil avant la trêve estivale.

La compétence des transports scolaires appartient depuis le 1er janvier 2017 à la Région et peut la déléguer à la communauté de communes afin qu'elle soit autorité organisatrice secondaire. Le territoire de la CCSB dépend du nouveau règlement que la Région a mis en vigueur, à savoir que le montant de la participation familiale annuelle est fixé à 110 Euros par élève pour les demipensionnaires et 80 euros pour les internes. Il est possible, selon ce nouveau règlement, que le maintien ou la création du service de transport sera assuré s'il y a cinq à sept élèves ayant-droits.La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a voté à l'unanimité la proposition de prise en charge intégrale des coûts d'inscription du transport scolaire à la charge des familles. Notre intercommunalité fait le choix d'intervenir fortement pour soutenir les familles qui vivent dans notre territoire rural. C'est un enjeu de solidarité et de soutien à l'attractivité : une famille vivant en territoire rural n'a pas à supporter des frais aussi élevés alors qu'une famille qui profite de la gratuité d'une agglomération.

La défense de la ruralité passe par des engagements forts pour pouvoir maintenir les familles sur place et en accueillir de nouvelles. Le coût de cette décision est estimé à 130 000€ auguel se rajoute 30 000€ liés à la prise en charge du transport dérogatoire permettant à la Région d'assurer le service sur les lignes faiblement utilisées. C'est une somme de 160 000€ que la CCSB mobilisera pour venir en soutien aux familles, supportée par une faible hausse de la fiscalité.

L'union du 04 et du 05.

Cas rare en France la CCSB est à chevale sur 2 départements. Loin des considérations politiques, c'est une volonté politique de soutenir nos concitoyens des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence qui a été décidée. En effet la Région fait évoluer les frais d'inscription de 15€ à 110€ dans le 05, alors que les familles de l'ancienne intercommunalité de la Motte-Turriers bénéficient de la gratuité. Il ne pouvait donc pas subsister au sein du même territoire un déséquilibre et une injustice.

LE SITE INTERNET DE LA CCSB FAIT PEAU NEUVE.

Le nouveau site de la Communauté de Communes est en ligne.

Désormais, vous pourrez retrouver l'entièreté des conseils communautaires de manière simple, ainsi que l'ensemble des délibérations.

D'un point de vue ergonomique, le site a aussi été repensé afin de proposer une navigation triée par profil: entreprise, famille, vacancier et seniors.

clé ou d'une sélection de retrouver directement l'adresse et les contacts des services recherchés : déchetteries, portage de repas, pôles administratifs, MSAP, agences postales intercommunales... La partie "kiosque" permet quant à elle, de retrouver l'ensemble des parutions de la CCSB: lettres d'information mensuelles, magazines et lettres spéciales.

La carte intéractive permet à l'aide d'un mot

Le site a été financé par le contrat de ruralité pour un montant total de 10.940,54 € (création + hébergement du site + maintenance).

www.sisteronais-buech.fr

CONFÉRENCE DES MAIRES 2018: UN NOUVEAU CONTRAT DE RURALITÉ.

La CCSB réunissait les maires du territoire, pour la 2ème fois de son histoire, en présence de Madame la Sous-préfète de Forcalquier Fabienne Ellul. La conférence des maires s'est déroulée à Mison, en présence d'une trentaine d'édiles reçus chaleureusement par Robert Gay, maire de la commune est Vice-président de la CCSB.

Un mode de gouvernance en cohérence avec le territoire communautaire.

Forts de leur conception d'une intercommunalité partagée, le Président Spagnou et l'ensemble des élus, ont décidé de ces réunions. Tous les maires ne siégeant pas au Conseil communautaire, la conférence est l'occasion de se réunir, d'échanger, de faire un point sur les compétences et l'avancée des projets de la CCSB. Étaient réunis autour du Président, Madame la Sous-préfète Fabienne Ellul, Gérard Tenoux 1er Vice-président, Robert Gay et Claudine Peyron Directrice Générale des Services de l'intercommunalité.

Point sur les compétences et projets de l'intercommunalité.

Une présentation des compétences de la CCSB a été faite, suite aux évolutions de cette année (compétences rendues.). La CCSB devra ainsi, d'ici la fin de l'année, se prononcer sur : la gestion des agences postales intercommunales, la gestion des écoles de musiques, l'organisation secondaire du transport scolaire, les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

et le financement de l'université du temps libre. Madame la Sous-préfète a ensuite présenté le contrat de ruralité 2019, qui liera l'État et notre collectivité sur des projets d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.



RECRUDESCENCE D'AGRESSIONS VERBALES SUR LES GARDIENS DES DÉCHETTERIES.

La CCSB gère 7 déchetteries intercommunales réparties sur l'ensemble du territoire et ouvertes à tous les habitants des 60 communes.

C'est bien plus que la moyenne nationale qui est de 1 déchetterie pour 10 000 habitants, contre alors que sur le territoire nous avons 1 déchetterie pour 3 500 habitants. Pourtant, il est de plus en plus fréquent que des habitants qui fréquentent les déchetteries soient discourtois, voir impolis, agressifs ou racistes envers les gardiens des déchetteries de la CCSB. C'est pourquoi, les élus se joignent à l'équipe de direction et aux agents pour envoyer un message à l'attention de tous les habitants et usagers des déchetteries : « Nous sommes là pour rendre un service public, à votre disposition, mais nous ne sommes pas là pour faire les laquais! ». Un règlement intérieur a été approuvé rappelant les heures d'ouverture, les règles de tri, les déchets acceptés et l'interdiction de chinage et de récupérations dans les bennes. De plus en plus d'habitants ont la bonne idée de venir en déchetterie déposer leurs déchets, mais cela demande de respecter les consignes de tri indiquées par le gardien afin d'assurer le recyclage.

POINTS VISIO: RÉUNION DE CADRAGE ENTRE PÔLE EMPLOI ET LA CCSB.

Dans le cadre des SDAASP* 05 et 04, la CCSB souhaite renforcer le maillage de ses MSAP sur son territoire en maintenant et en optimisant la présence des opérateurs sur plusieurs sites.

C'est dans ce cadre qu'était organisée, ce mardi 24 juillet à la MSAP de Serres, une réunion de cadrage sur les évolutions des pratiques et des politiques des opérateurs partenaires. Cette réunion s'est faite en présence de Gérard Tenoux, Vice-président de la CCSB en charge des services à la population, de Richard Spinosa, Directeur Territorial de Pôle Emploi Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, Madame Imbert, Chef de projets aux relations avec les MSAP des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes et Patrice Cea, Chef de service numérique ADDET 05.



Le département des Hautes-Alpes, avec Pôle Emploi, a déployé des points visio-rendez-vous au sein des MSAP qui offrent l'opportunité de garantir une proximité de services aux usagers. La dématérialisation des dossiers offre un atout considérable pour les usagers (moins de déplacement), mais 20 à 25% des personnes sont en rupture avec les usages numériques. Les discussions ont permis d'identifier les jalons à mettre en place pour offrir le meilleur service aux usagers : créer un environnement technique de qualité, planifier les rendez-vous, organiser des postes fixes de conseiller...

Un calendrier a été défini afin de mettre rapidement en place ce nouveau service de visio-rendez-vous. Dans un premier temps un état des lieux sera effectué, dont une étude sur le partenariat efficace entre la MSAP à Laragne et le Pôle Emploi de Digne. Suite à cela les tests concernant la partie technique seront lancés. Enfin, une réunion d'organisation entre les conseillers de Pôle Emploi et les agents des MSAP sera organisée avant le lancement du service.